



## Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 14 mai 2020

Les actionnaires de la Société Bourse Direct sont avisés de la tenue, à huis clos, de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire le jeudi 14 mai 2020 à 8 heures 30 au siège social 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS.

Dans le contexte actuel exceptionnel de l'épidémie de Covid-19, et en vertu de l'ordonnance n° 2020-321 en date du 25 mars 2020, les actionnaires sont invités à exercer leur vote par correspondance ou par procuration donnée au Président, sans se déplacer physiquement à la réunion de l'Assemblée.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions, ainsi que les conditions et modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale, a été publié au BALO du 8 avril 2020.

L'avis de convocation, comportant l'ordre du jour et les modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale est publié au BALO et dans un journal d'annonces légales ce jour.

Ces avis peuvent être consultés sur le site de la société [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr)

Les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée prévoient l'approbation des comptes des résultats 2019, le renouvellement et la nomination des membres du Conseil de surveillance, le renouvellement des autorisations financières ainsi que la mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Un dividende de 0,02 € par actions au titre de l'exercice 2019 avec mise en paiement le 22 mai 2020 est également soumis au vote des actionnaires.

Les actionnaires souhaitant voter à distance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée, pourront se procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou de procuration, sur simple demande au siège social de la Société, Service assemblées, ou sur le site internet [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr). – Rubrique Assemblée Générale.

Ils devront suivre la procédure suivante :

- **pour l'actionnaire nominatif** : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sans autre formalité ;
- **pour l'actionnaire au porteur** : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de son compte d'établir l'attestation de détention de titres et la joindre à l'envoi du formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires devront être adressés à la Société en son siège social, Service Assemblées, ou à l'adresse [assembleemandataire@boursedirect.fr](mailto:assembleemandataire@boursedirect.fr). Ils devront être reçus par la Société au plus tard la veille de l'Assemblée générale à 15 heures, heure de Paris (France).

Les actionnaires peuvent également adresser leurs questions écrites au Conseil de surveillance soit par voie postale, soit par voie électronique via l'adresse mail : assembleemandataire@boursedirect.fr dans les conditions prévues par la loi.

Les documents d'information préparatoires à cette Assemblée générale sont disponibles sur le site internet du groupe [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr) – Rubrique Assemblée générale.

*A propos de la société Bourse Direct*

*Leader français de la bourse en ligne, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.*

*L'action Bourse Direct, éligible au PEA-PME (codes : FR0000074254, BSD) est cotée sur le compartiment C Euronext Paris.*

*Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur [www.boursedirect.fr](http://www.boursedirect.fr), rubrique Corporate*

**Contacts Presse**

**Bourse Direct**  
Virginie de Vichet  
01 56 43 70 20

**Image 7**  
Claire Doligez  
01 53 70 74 48